

Déprécarisation : concours réservé pour l'accès au corps des IAE

Un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, réservé aux agents contractuels remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, est mis en place au titre de l'année 2016.

Extraits

Ce concours réservé est destiné à pourvoir des emplois en administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi qu'à l'Office national des forêts, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, à FranceAgriMer, à l'Institut français du cheval et de l'équitation, à l'Institut national d'information géographique et forestière et à l'Institut national de l'origine et de la qualité.

Ce concours réservé est organisé par domaines qui sont les suivants :

- Mise en valeur agricole et industries agroalimentaires ;
- Eaux, biodiversité et prévention des risques naturels ;

- Mise en valeur de la forêt ;
- Alimentation et santés animale et végétale, impact environnemental.

Le nombre des places offertes sera fixé ultérieurement.

Calendrier

Période d'ouverture des pré-inscriptions : du 15 décembre 2016
au 17 janvier 2017 sur le site
www.concours.agriculture.gouv.fr

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription : 31
janvier 2017 dernier délai (le cachet de La Poste faisant
foi).

Date de l'épreuve écrite : 16 mars 2017

A noter que **vous avez droit à une formation de 5 jours** pour
préparer ce concours (indication portée dans la note de
service).

[NS_SRH_14_12_2016_CONCOURS_RESERVE_2016_IAE](#)